

LA RÉSIDENCE EN IMAGES

filseine
FONDATION

filseine
FONDATION



Romane BOINAY
Directrice de la résidence

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Contact

📞 02 35 60 20 35

📍 22 rue Charles Cros
76000 Rouen

✉ contact.sapins@filseine.fr

Retrouvez les informations sur
notre site internet filseine.fr



RÉSIDENCE LES SAPINS

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN SORTIE D'HOSPITALISATION

La Fondation FILSEINE est la première fondation normande à but non lucratif et reconnue d'utilité publique dans le secteur médico-social depuis 1926.

QU'EST CE QUE LE DISPOSITIF HTSH ?

Le dispositif HTSH (Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation) permet aux personnes âgées de plus de 60 ans de bénéficier d'un hébergement temporaire en EHPAD, suite à une hospitalisation, lorsqu'un retour à domicile immédiat n'est pas possible pour des raisons de santé, d'autonomie ou d'organisation.

Il s'agit d'une solution transitoire pour organiser le retour à domicile dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.



- 12 places au Pôle d'Activités et de Soins Adaptés
- 98 places en hébergement permanent (1 chambre couple)
- 1 place en hébergement temporaire
- 1 place en hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation
- 6 places en accueil de jour

1966

Création de la résidence

POUR QUI ?

Ce dispositif s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus :

- Sortant d'une hospitalisation
- Ayant un retour à domicile momentanément impossible
- Nécessitant un accompagnement médical, paramédical ou social temporaire



OBJECTIFS

- Favoriser un retour à domicile sécurisé
- Éviter les réhospitalisations
- Soutenir les proches aidants

CE QUE PROPOSE L'EHPAD EN HTSH

- Hébergement en chambre meublée
- Prise en charge médicale et paramédicale adaptée à l'état de santé
- Aide à la réadaptation et à la réautonomisation
- Accompagnement social pour organiser la suite (retour à domicile)
- Coordination avec les professionnels de santé

filseine
FONDATION

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

1. Orientation par l'hôpital, en sortie d'hospitalisation
2. Évaluation des besoins par l'équipe de l'EHPAD
3. Admission rapide selon les disponibilités
4. Accompagnement personnalisé durant tout le séjour pour prévoir le retour à domicile

DURÉE DU SÉJOUR

Le séjour est temporaire : Jusqu'à 30 jours, renouvelable une fois si nécessaire, sur évaluation.

COÛT DU SÉJOUR

Participation financière à la charge du bénéficiaire : 20€/par jour.

Un devis peut vous être proposé sur demande.

